Mme STRUM: Je passerai la revue à l'honorable député. J'ai aussi un excellent témoignage de la Banque Royale du Canada, où il est question des femmes et de leur travail. On s'étonne de ce que les banques publient de nos jours. Je cite:

Les femmes se rendent de plus en plus compte de leur valeur et de leur importance. En conséquence, elles exigent le même traitement que les hommes au double point de vue avancement et rémunération. Une sous-commission du statut des femmes a déclaré au conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies, au mois de mai, qu'on devrait rechercher simultanément l'égalité avec les hommes dans tous les domaines de l'entreprise humaine, politique, civil, éducatif, social et économique.

On est aujourd'hui de plus en plus convaincu dans les pays démocratiques que l'unique pierre de touche de l'aptitude à un emploi devrait être l'efficacité.

Tous mes honorables collègues conviendront sans doute que seuls la formation, le talent, l'efficacité et l'intégrité, devraient être les critères à considérer dans l'attribution d'un emploi. Mais voici un autre passage de la même source:

La liste des professions accessibles aux femmes épuise presque toutes les lettres de l'alphaber, de comptabilité à zoologie. Le ministère américain du Travail désigne comme convenant aux femmes 1,050 professions sur un total de 1,500; et il en ajoute 350 comme "convenant à peu près." Si les femmes sont aujourd'hui reconnues aptes aux travaux industriels, c'est dû en grande partie à la sagesse de la direction qui s'applique à adapter les conditions de travail aux besoins des ouvriers, et se rend compte de plus en plus que la dextérité d'exécution supplée amplement au manque de force physique.

C'est un point qu'admettront sans doute tous mes honorables collègues. D'ailleurs, à mesure que nous saurons appliquer à l'exécution des travaux les principes du génie mécanique, les tâches deviendront moins laborieuses et les femmes pourront ainsi exécuter bien des travaux qui sont aujourd'hui au delà de leurs forces.

Bien des signes encourageants nous portent à croire que nous commençons à penser et à agir en démocrates. C'est ainsi que je voudrais signaler à mes honorables collègues un entrefilet que j'ai découpé dans un journal d'Ottawa à propos du traitement des institutrices dans le township de Scarboro. C'est une nouvelle qui m'a fait grand plaisir et que je voudrais communiquer aux honorables députés:

Les institutrices de l'arrondissement scolaire n° 1 dans le township de Scarboro toucheront désormais le même traitement que les instituteurs. C'est ce qu'a décidé hier soir la commission scolaire qui, à cette occasion, accordait des augmentations de traitement s'élevant en tout à \$60,000 par an. Les traitements minimums, qui étaient de \$1,200 pour les institutrices et de \$1,400 pour les instituteurs seront désormais de \$1,500 pour tous. Les traitements maximums, de \$2,200 pour les institutrices et de \$2,400 pour les instituteurs seront maintenant de \$3,600.

Les principaux, qui reçoivent maintenant de \$2,280 à \$2,800, auront à l'avenir de \$2,500 à

\$3,600.

J'aimerais à rencontrer les membres de cette commission scolaire, car en supprimant les injustices dont sont les victimes ceux qui ont les qualités et la compétence pour enseigner, elle donne suite dans son petit patelin aux dispositons de la Charte de l'Atlantique. Elle refuse de faire fi de la liberté dans ses relations avec autrui.

Je passe maintenant à la loi de la citoyenneté, autre mesure qui marque une nouvelle étape en supprimant les injustices dans le domaine qui lui est propre. Nous avons établi l'an dernier pour la première fois le droit de la femme de décider si, du fait de son mariage, elle changera de citoyenneté. Auparavant, elle n'en avait pas le droit. Nous lui permettions, il est vrai, de déclarer sa citovenneté dans les six mois, et de la conserver si elle en prend les moyens, mais très peu de ieunes filles étaient au courant de cette disposition ou en comprenaient l'importance, ce qui leur a fait perdre leur citoyenneté. J'étais heureuse, l'an dernier, lorsque nous avons permis à tous les Canadiens de décider euxmêmes de leur citoyenneté.

Dans le domaine de l'immigration, un récent décret du conseil accordait aux jeunes filles le même droit qu'avaient les jeunes gens, celui de faire venir au pays leurs fiancés, de les épouser et de signer les documents de citoyenneté. Il n'en est ainsi que depuis peu. Depuis l'exposé du cas que j'ai fait à la Chambre il y a quelques jours, le ministre m'a appris que la décision s'applique maintenant aux jeunes filles comme aux jeunes gens, et je désire le féliciter d'avoir pris cette mesure.

A la dernière session, j'ai été heureuse de constater qu'au moins un ministre, celui de la Santé nationale et du Bien-être social, devenu ministre de la Défense nationale depuis (M. Claxton), reconnaissait la compétence des adjointes de son ministère. Il est le seul ministre qui en ait amené une en cette en-

ceinte et je l'en félicite.

Tous les honorables députés savent que dans chacun des ministères, se trouvent des femmes hautement compétentes et expérimentées, qui pourraient diriger le ministère en l'absence du titulaire. Ces femmes occupent des postes de grande responsabilité et rendent de très précieux services aux ministres. Il est temps que nous le reconnaissions et que nous leur accordions les promotions et les traitements qu'elles méritent sans tenir compte de leur sexe. J'es-